

**Rapport de la Commission chargée d'étudier le Préavis 2-2021 répondant au
postulat PO 1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts « Pour la
sécurisation des piétons à Prilly » et au postulat O1-2018 de Mme la Conseillère P.
Clivaz Luchez & Consorts « Femmes en marche, un autre regard sur l'espace
urbain »**

Au Conseil Communal de et à
1008 – Prilly

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers Communaux,

La Commission chargée d'étudier le rapport-préavis 2-2021 s'est réunie le 26 janvier 2021 à Castelmont dans la composition suivante :

Henri-Pascal Mombelli (PLR), confirmé dans sa fonction de Président
Patrizia Clivaz Luchez, PS
Jean-Jacques Favre, UDC
Johanna Monney, Les Verts
Maurice Genier PLR
Philippe Marolf, PLR
Nicole Genet, PS, désignée rapporteur

La Municipalité est représentée par Mme Anne Bourquin Buchi et M. Antoine Reymond.

Henri Pascal Mombelli est confirmé dans sa fonction de président. Il donne la parole à la Municipalité.

**Postulat 1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts « Pour la sécurisation
des piétons à Prilly »**

Antoine Reymond donne des précisions sur la question des passages piétons, étude réalisée suite à un postulat de 2014. Tous les passages ont été répertoriés et étudiés avec évaluation de l'éventuelle dangerosité : légère, moyenne, grave. Un rapport réalisé par Swiss Trafic en 2015 répertorie les 30 passages qui ont fait l'objet d'aménagement, avec les modifications apportées. Ceci dit pour démontrer que le sujet a été pris au sérieux. Le plus visible est la modification apportée au passage devant la COOP avec l'impossibilité actuelle pour un automobiliste de dépasser un bus qui s'arrêterait pour un piéton. Ailleurs il a été nécessaire de dégager la vue pour les automobilistes. Chaque année, il y a une inspection des travaux à faire sur les routes (passages piétons, éclairage, etc.), le tout est ainsi remis en état.

Une autre question en cours posée par une famille qui utilise le passage piétons à la Buissonnière, en bout de route, c'est encore à l'étude. Une pétition de parents d'élèves a demandé des patrouilleurs sur la Route de Cossonay – en face du Château - pour sécuriser le passage des enfants à la sortie des écoles. A chaque fois il a fallu examiner les règlements, la loi, faire une étude exhaustive, ainsi que la faisabilité. Tout est répertorié dans le rapport.

Question : Le postulat de M. Mrazek a-t-il été l'initiateur de ce travail ?

Effectivement, le travail a été commencé par le Municipal d'alors, M. Bertrand Henzelin, et poursuivi dans la présente législature. Le suivi va être assuré.

Discussion :

Un-e commissaire estime que le but du postulat a été rempli, le travail est bien fait, pas de remarque de fond. Par contre, le titre concerne les piétons et pour les passages cloutés c'est en ordre, reste le problème de la sécurité sur les trottoirs notamment en cas de travaux. Le risque ne réside pas seulement avec les véhicules sur la route, mais il existe aussi sur les trottoirs lors de chantiers, ainsi qu'avec les deux roues circulant sur ces derniers. Cela est confirmé par les statistiques policières et devrait faire l'objet d'une modification de la loi.

La commune va faire le nécessaire, profitant des aménagements nécessaires vu la nouvelle possibilité légale faite aux vélos de tourner à droite en cas de feu rouge. Autre problème, le fait que les deux roues ne sont pas tous éclairés la nuit...

On relève qu'il y a 30 passages piétons à Prilly, qui risquent d'être supprimés lorsque les routes seront à 30 KMH. M. Antoine Reymond relève que tous ne savent pas qui a la priorité (de fait c'est le premier engagé). Cela pose problème.

La commune a acheté récemment des radars qui indiquent la vitesse moyenne. Il semble que les voitures roulent à la vitesse indiquée (33 km en moyenne à la Route de Broye), moyenne validée par les statistiques pour une période de test.

Un-e commissaire fait quelques observations : elle salue le préavis et les efforts faits et à venir pour faciliter les piétons et les sécuriser. Au-delà de cela il y a la question de l'accessibilité universelle notamment pour les personnes à mobilité réduite, à pied ou en chaise roulante. Y aurait-il une idée de prolonger l'étude en analysant l'accessibilité pour ces personnes. Il y a les trottoirs abaissés, mais ils ne sont souvent pas assez larges ou le revêtement est défectueux, il peut y avoir des panneaux ou enseignes qui font obstacle, etc.

Le Municipal indique qu'un restaurant ou autre enseigne ne peuvent encombrer le trottoir avec une enseigne ou un panneau affichant un menu par exemple.

D'autres problèmes avec les trottoirs un peu en dévers, comme à l'Av. du Château par exemple, devraient être corrigés.

Des travaux ont été faits à sur le bas de Corminjoz, avec un revêtement en asphalte pour faciliter les usagers en chaises roulantes et les poussettes.

Un-e commissaire relève qu'à Lausanne et à Renens il y a des groupes Mobilité réduite, qui relèvent les problèmes rencontrés et en font part à la Municipalité pour correction.

D'autre part, elle demande si ce rapport peut être public, et est-ce qu'il y a des recommandations qui n'ont pas été prises en compte et pourquoi.

M. Antoine Reymond estime que le rapport complet peut être mis à disposition de la commission, et mis en circulation en son sein jusqu'au prochain Conseil. Les recommandations ont été suivies au plus près. La Municipalité a veillé à ce que les panneaux indicateurs soient bien visibles et en bon état.

Le rapport peut-il être mis à disposition de tous les prilliérans ?

Cela doit être discuté en Municipalité, s'il y a une demande de la commission, et pourrait être alors publié sur le site de la commune. A voir. A noter que si ce rapport initial est mis, la réponse donnée dans le préavis doit aussi y figurer car il relève les améliorations apportées. Les constats ayant amené les améliorations ont été faits par la Municipalité, les dénonciations de prillérans et les rapports de police.

Des améliorations ont été faites, et le suivi des corrections demandées est assuré. Le rapport date de 2015, il a été un constat pour effectuer des améliorations. Il n'est pas forcément prévu de le réactualiser pour le moment en tant que tel, mais des décisions pourront être prises au vu des constatations et dénonciations reçues. Selon M. Antoine Reymond, un suivi est assuré.

Il relève que le passage du Chasseur au niveau de Buissonnières, est en réflexion avec les habitants. Le problème est en court de résolution. Il a été envisagé de le supprimer, mais c'est difficile car les gens ont l'habitude de passer par là, et il est très utilisé en période scolaire notamment. Il y a une réflexion en cours pour ce secteur.

Un-e commissaire relève que sur les Flumeaux, à hauteur du premier passage depuis le Rond-Point, les automobilistes arrivent assez vite et la visibilité n'est pas bonne. Il est dangereux notamment pour les enfants. Pour le deuxième passage à la jonction Confrérie /Flumeaux les automobilistes ont de la peine à gérer à la fois les voitures et les piétons surtout s'ils veulent descendre les Flumeaux. A noter que si l'on prend le Chemin du Vieux Tilleul on est obligé de tourner à droite et passer par le giratoire.

M. Antoine Reymond admet que la visibilité en venant du rond-point n'est pas excellente mais il n'est pas possible de faire plus qu'un panneau « piétons » pour les automobilistes. Il relève que les piétons peuvent aussi passer par le passage sous-terrain plus sécurisé. Pour le passage à la hauteur de la Raiffeisen, les panneaux ont été modifiés pour rendre les automobilistes attentifs, il n'est guère possible de faire mieux.

Un-e commissaire précise que pour les routes à 30km/h, par exemple la Rte de Broye, un message du Conseil Fédéral a été repris pour indiquer que lorsque les piétons sont en nombre et le trafic important, on peut mettre des passages piétons. Il serait intéressant de prendre connaissance de ce document.

Question : Est-ce qu'il n'y aurait pas un moyen de sécuriser la zone, avec des vrais gendarmes couchés, en identifiant mieux la zone 30, ou encore en améliorant la visibilité. ?

M. Antoine Reymond relève que des radars sont placés, la police veille, et il n'y a pas beaucoup d'infractions. Il est prêt à revoir la situation avec la police pour voir ce qui pourrait, si nécessaire, être amélioré. A noter que tout a été fait avec l'avis des bordiers.

A la question de savoir pourquoi ne pas mettre sur la route des revêtements de couleur, il relève que l'idée a été étudiée, mais cela modifie la vision et ce n'est pas possible. Le problème des gendarmes couchés est que cela fait du bruit, ce qui dérange les bordiers.

Il y a plusieurs endroits où les passages piétons ont été supprimés parce qu'ils étaient estimés dangereux... en contrepartie cela peut limiter l'habitude de circuler à pied. En reprenant le Chasseur, il y a eu un passage supprimé, car il s'il y a une succession de passages piétons, c'est une cause de non sécurité, les gens ne sont plus attentifs. Cela devient donc dangereux.

Un -e remarque qu'il a compris la suppression des passages en zone 30, mais il relève que parfois les miroirs manquent (notamment au virage du Château près du Cèdre). Ce qui peut augmenter le danger.

Postulat 1-2018 – de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez et Consorts « Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain »

Mme Anne Bourquin Buchi indique que la Municipalité a chargé le Service Jeunesse d'étudier cette situation et d'y réfléchir, et deux animatrices s'y sont attelées, se basant sur une étude faite à Lausanne. La conclusion à laquelle elles sont arrivées et qui a été proposée à la Municipalité est que les seules associations qui sont bien répertoriées, ce sont les Quartiers Solidaires (Nord, Centre et Sud). Les autres sociétés ne sont pas vraiment répertoriées.

Si on fait de suite une étude sur la sécurité des femmes, on n'aura des réponses que des personnes concernées ou impliquées, donc avec des lacunes. Il s'agirait plutôt de faire d'abord une étude dans les quartiers (3) en questionnant les habitants : comment ils vivent dans leur quartier, quels manques, puis faire un diagnostic. Il faut faire un bilan de l'utilisation de l'espace public par les hommes, les femmes, les handicapés, les personnes âgées, les parents /enfants, en demandant quels sont leurs idées ou envies. Et ensuite mettre en route des démarches préparatoires.

Demande est faite pour un 0,1 EPT pour deux ans pour cette démarche diagnostic, en tenant compte des saisons, de la topographie de la commune. A Lausanne, le coût a été d'environ Fr. 10'000.- pour l'exploration. La suite ferait l'objet d'un autre budget.

La réponse est donc partielle et dépend de l'accord du budget pour l'étude, car le personnel actuellement concerné et compétent ne peut dégager le temps nécessaire dans leur pourcentage. Raison pour laquelle il faut ajouter un 0,1 EPT qui pourrait s'ajouter à leur temps actuel.

La postulante apprécie que la question soit élargie à d'autres groupes de la population et trouve l'enquête bénéfique pour préciser ce qui est attendu. L'espace public est un lieu de

rencontre, de convivialité, pour nouer des liens, faire des connaissances, voir les autres et accepter les différences. Important pour les jeunes. Le but est aussi de faire évoluer la possibilité pour les filles et jeunes filles d'utiliser l'espace public. Elle relève qu'un 0.1 EPT sur deux ans lui semble une période longue, qui risque « d'effiloche » le résultat, un 0.2 sur une année serait-il envisageable ?

Mme Bourquin Buchi pourra en discuter avec les personnes intéressées, pour voir comment cela peut s'organiser pour se faire sur un an plutôt que deux.

Un-e commissaire salue l'idée d'avoir une vision globale des espaces et leur utilisation. Mais elle relève que des études, notamment au Canada, ont été réalisées en raison de composantes genre, agressions, etc. L'étude demandée devait s'exprimer sur des besoins et des réalités. Elle se demande si la composante genre ne risque pas d'être diminuée si on élargit l'étude. Elle relève aussi que l'on sait que les femmes ont tendance à se mettre en retrait dès qu'une étude concerne aussi les hommes qui occupent l'espace, et elles peinent alors à exprimer leurs besoins. Pour elle il faut que la parole reste libre, sans forcément cloisonner.

Pour Mme Bourquin Buchi, la préoccupation de genre n'est pas encore bien établie, la question est de savoir comment chaque groupe occupe l'espace. La démarche sera faite par des femmes, très concernées par l'utilisation de l'espace public ne serait-ce que par leurs enfants. Pour elle, il s'agit de questionner plus largement l'utilisation de l'espace public, la perception des uns et des autres. Il n'y a pas beaucoup de plaintes pour harcèlement qui ont été déposées à Prilly. Cette étude se fera par des femmes, avec des femmes, donc la parole devrait être libre, avec une différenciation d'interrogatoire selon le genre.

Question : Prise en compte des autres services dans la démarche ? le service jeunesse, d'accord, mais quid de l'urbanisme, la police, etc ?

Ce sera l'étape suivante, en y ajoutant notamment les Travaux, et en y impliquant les femmes qui y travaillent. Il s'agit d'avoir des gens qui ont l'habitude d'aller au-devant de gens et de les interviewer, et d'y aller par étapes.

Un-e commissaire demande ce qu'on veut faire avec cette étude. Il faut tenir compte que nous avons beaucoup de cultures différentes, dont certaines sont plus rigides que « la nôtre ». Si on doit aller dans des milieux plus méridionaux et/ou avec des cultures plus machistes, comment arriver à y apporter un changement ?

De fait, l'étude porte essentiellement sur l'espace public et la manière dont la femme peut l'utiliser. Il y a déjà eu des améliorations notamment au niveau de la sécurité (éclairage), mais de là à viser l'égalité...

Pour la postulante, à partir du moment où on porte son attention sur quelque chose, et qu'on attire l'attention des gens, on démontre l'intérêt qu'on porte au sujet dont le sentiment de sécurité le soir par exemple. Le fait d'en parler permet de voir ce qui touche, qui, et comment. Souvent le fait d'en parler montre qu'il y a d'autres manières, d'autres solutions, ce qui peut être un facteur d'intégration.

M. Antoine Raymond apporte la vision de la police et relève que la perception joue un rôle bien plus grand que la réalité. Un sondage a été fait pour le bilan de législature, lui-même a traité la sécurité. Il a été étonné de voir que beaucoup (53 %) ne se sentent pas en sécurité, avec une demande accrue de surveillance (caméras).

Pour un-e commissaire, la police réagit sur demande, et chaque personne se sentant en danger ne l'appelle pas forcément.

Un-e commissaire autre - partage l'objectif global, mais relève que cela peut aussi lui arriver d'avoir quelques craintes en croisant un groupe de jeunes. Il voit deux problèmes à résoudre : le comportement des gens et la résolution par des moyens techniques (éclairage, police) mais cela ne change pas forcément le comportement de certains groupes.

M. Antoine Raymond relève qu'à Prilly il y a un problème avec un groupe de jeunes qui font des déprédations, du bruit, mais, à ce jour, jamais d'agression. L'étude pourrait entrer en dialogue avec eux pour voir s'ils peuvent comprendre ce que ce groupe génère.

Quelques remarques :

- Parler d'un sentiment d'insécurité permet peut-être aussi de le comprendre et le diminuer.
- Probablement qu'une sensibilisation peut être faite, et aussi faire prendre conscience à tous et toutes que l'on est responsable d'intervenir si nécessaire.
- Une enquête sur Lausanne relève que 72% des femmes (jeunes pour la plupart) sont été victimes de harcèlement, de sexisme.

M. Antoine Raymond relève qu'il a participé à une réunion « élèves, parents » et dit avoir été abasourdi et choqué de voir ce qui se passait au niveau psychologique. Il y a aussi un manque de respect pour les travailleurs.

Les Municipaux quittent la séance.

* * *

Délibérations sur le postulat 1-2014 – Pour la sécurisation des piétons

Pour un-e commissaire, la réponse donnée est conforme à la demande et démontre que la question a été analysée, étudiée et que la Municipalité continue à suivre les questions. Elle relève qu'il y a une planification qui se fait aux Travaux. Il faudrait pouvoir garder une longueur d'avance plutôt que d'agir au cas par cas.

De fait, la Municipalité semble vouloir assurer un suivi, ce qui n'empêche pas de rester vigilant.

Deux propositions

- recommandation de publier le rapport réalisée par Swiss Trafic en 2015 pour la population en information
- **faire un vœu** pour que cette étude soit reprise, sans rogner sur le financement. Swiss trafic est le plus habilité à trouver où et quoi changer.

- Demander qu'une nouvelle évaluation soit faite dans quelques années – tous les 10 ans ? Par exemple, après les travaux à la Rte de Cossonay.

Pour un-e commissaire le rapport de la Municipalité correspond à ce qui a été demandé dans le postulat. Pour lui la sécurité des piétons sur les trottoirs doit y être ajoutée.

Vœu : Que l'étude soit complétée par Swiss-traffic dans un délai de 4-5 ans :

4 oui, 2 non, 1 abstention.

Vœu : que l'étude de Swiss trafic (2015) soit mise à disposition de la population ainsi que le préavis :

6 oui, 1 abstention

Vote : Considérons-nous que la réponse soit satisfaisante et que le postulat peut être classé ?

oui à l'unanimité

Délibération sur le postulat 1-2018 – Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain

Pour rappel, il s'agit d'un postulat. Il faut faire un bilan de l'utilisation de l'espace public par les hommes, les femmes, les handicapés, et personnes âgées, les parents /enfants, en demandant quels sont leurs idées ou envies. Et ensuite mettre en route des démarches préparatoires.

La Municipalité propose une enquête (comme cela a été fait pour Quartiers Solidaires) qui serait menée par le Service Jeunesse, et un 0.1 % est proposé, sur deux ans, pour cette enquête.

Les explications données dans le rapport et par Mme Bourquin Buchi étant jugées suffisantes, la discussion n'est pas demandée, mais deux vœux sont formulés :

Vœu 1

- Que la Municipalité augmente le temps de travail de d'une ou deux personnes – et passer de 0.1 % sur deux ans à 0.2 % sur un an pour raccourcir la durée de l'enquête ce qui modifierait le budget le portant à Fr. 24'400 sur un an (en lieu et place de Fr. 12'200.- par année)

4 oui, 3 non

Vœu 2

- Que la Municipalité informe régulièrement le Conseil communal de la démarche
6 oui, 1 abstention

Décision sur le rapport soumis :

- d'accepter la réponse partielle apportée au postulat PO -1.2018 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & Consorts « Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain »

6 oui, une abstention

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le rapport-préavis N° 2.2021
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter la réponse apportée au postulat PO-1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts « Pour la sécurisation des piétons à >Prilly » et de classer ledit postulat ;
2. d'accepter la réponse partielle apportée au postulat PO 1-2018 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & Consorts « Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain. »
3. de permettre la réalisation d'une première étape de consultation de la population par l'engagement d'un/e animateur/trice socio-culturel/le à 10% pendant deux ans ;
4. d'octroyer à cet effet un montant de CHF 24'400.00 arrondi sur deux ans, soit CHF 12'200.00 sur le budget 2021 et CHF 12'200.00 sur le budget 2022, à charge des comptes « Personnel occasionnel du Service Jeunesse (3012.000.790 et suivants).

Au nom de la commission :

Le Président

Henri Pascal Mombelli

La rapportrice

Nicole Genet